

Aidants informels

Dans les pays de l'OCDE, ce sont la famille et les amis qui assurent en majorité la prise en charge des personnes qui nécessitent des soins de longue durée. Compte tenu du caractère informel des soins prodigués par les proches, il est difficile d'obtenir des données comparables sur le nombre de ces aidants dans chacun des pays, ainsi que sur le temps qu'ils consacrent à ces activités. Les données présentées dans cette section proviennent d'enquêtes nationales et internationales sur la santé, et se réfèrent aux individus âgés de 50 ans et plus qui déclarent fournir des soins et une aide à un proche (membre de la famille ou ami).

En moyenne dans les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, environ 13 % des personnes âgées de 50 ans et plus déclarent prodiguer des soins informels au moins une fois par semaine. Cette proportion est proche de 20 % en République tchèque, en Autriche, en Belgique, au Royaume-Uni, en France, et en Allemagne, tandis qu'elle est inférieure à 10 % au Portugal, en Suède, en Pologne, aux États-Unis, en Irlande, et en Grèce (Graphique 11.20). On observe également des écarts quant à l'intensité des soins dispensés. C'est en Suède, en Grèce, en Suisse, au Danemark et aux Pays-Bas que les taux de prestation quotidienne de soins sont les plus bas, autant de pays où le secteur formel des soins de longue durée est bien développé et où la couverture publique est très complète.

La prise en charge intensive de nature informelle est associée à une réduction de la participation des aidants d'âge actif au marché du travail, ainsi qu'à des taux accrus de pauvreté et à une plus forte prévalence des problèmes de santé mentale. C'est pour atténuer ces effets négatifs que de nombreux pays de l'OCDE ont pris des mesures en faveur des aidants familiaux : congé rémunéré pour la prise en charge d'une personne dépendante (par exemple en Belgique et en France), aménagement du temps de travail (par exemple en Australie et aux États-Unis), placement temporaire (par exemple en Autriche, au Danemark, en France, et en Allemagne) et services de conseil/formation (par exemple en Suède). Par ailleurs, plusieurs pays de l'OCDE versent des prestations en espèces aux aidants familiaux ou des aides financières aux personnes dépendantes afin qu'elles puissent rétribuer les aidants informels, ou octroient des congés rémunérés aux aidants informels (OCDE, 2018^[1]). En France, des données indiquent que des services de relèvement (même de courte durée) pour les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer peuvent sensiblement réduire la charge psychologique des aidants informels (Rapp, Apouey et Senik, 2018^[2]).

En moyenne dans les pays de l'OCDE, 61 % des personnes qui prodiguent des soins informels au quotidien sont des femmes (Graphique 11.21). C'est en Grèce et au Portugal que le déséquilibre est le plus important, plus de 70 % des aidants informels étant des femmes. Environ deux tiers des aidants s'occupent d'un parent ou de leur conjoint, mais les formes de prise en charge sont variables selon les groupes d'âge. Les aidants les plus jeunes (âgés de 50 à 65 ans) s'occupent beaucoup plus fréquemment d'un parent (Graphique 11.22). Il s'agit le plus souvent de femmes dont l'intervention n'est pas nécessairement quotidienne. Les aidants âgés de plus de 65 ans s'occupent le plus souvent de leur conjoint. La prise en charge du conjoint est généralement plus intensive, exigeant des soins quotidiens, et les hommes et les femmes assument ce rôle à égalité.

Le fait que les aidants soient moins nombreux à intervenir quotidiennement dans les pays où les systèmes formels de soins de longue durée sont plus solides semble indiquer une corrélation négative entre les soins informels et les soins formels. Avec des familles de moins en moins nombreuses, une mobilité géographique accrue et la hausse des taux d'activité des femmes, il est possible que moins de personnes soient capables et désireuses d'assurer des soins informels à l'avenir.

Associée aux effets du vieillissement de la population, cette tendance pourrait entraîner une demande accrue de services professionnels dans le domaine des soins de longue durée. Les systèmes publics de soins de longue durée devront donc disposer de ressources adéquates pour répondre à l'accroissement de la demande tout en préservant l'accès aux soins et leur qualité.

Définition et comparabilité

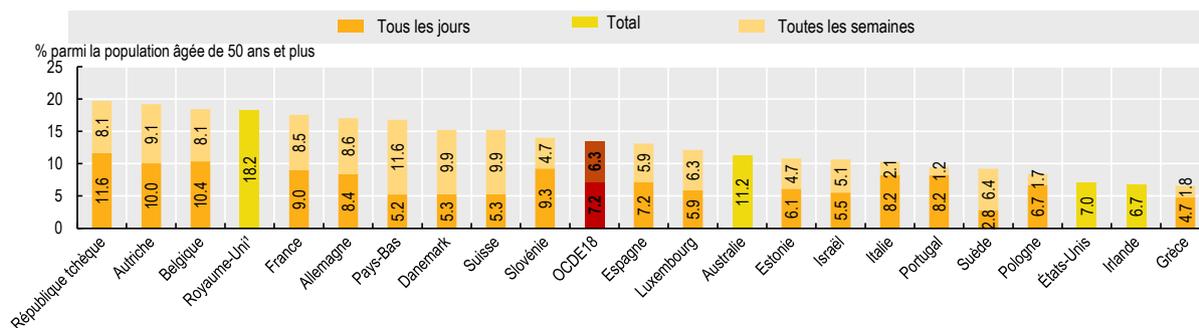
Les aidants informels sont définis comme les individus qui dispensent une aide à des parents, des amis ou des proches plus âgés, résidant ou non au domicile de l'aidant et ayant besoin d'aide dans leurs activités de la vie quotidienne. Les données n'englobent que les personnes de 50 ans et plus et sont issues d'enquêtes nationales pour l'Australie (Survey of Disability, Ageing and Carers, SDAC), le Royaume-Uni (English Longitudinal Study of Ageing, ELSA), les États-Unis (Health and Retirement Survey, HRS) et une enquête internationale sur la santé, le vieillissement et la retraite pour les autres pays européens (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe, SHARE). Les données relatives à l'Irlande sont extraites du recensement 2016.

Les questions sur l'intensité des soins varient d'une enquête à l'autre. Dans l'enquête SHARE, il est demandé aux aidants à quelle fréquence ils prodiguent des soins et cet indicateur inclut les personnes assurant une prise en charge au moins une fois par semaine. Il convient de souligner le changement de méthode opéré dans la septième vague de SHARE : plus de quatre cinquièmes des participants ont uniquement répondu à la partie SHARELIFE du questionnaire et n'ont pas eu d'entretien. Dans l'enquête ELSA, il est demandé aux répondants s'ils ont dispensé des soins au cours de la semaine précédente, ce qui est à peu près comparable à « au moins une fois par semaine ». Les questions figurant dans les enquêtes HRS et SDAC sont moins comparables avec celles de SHARE. Dans l'enquête HRS, les aidants sont inclus s'ils ont assuré plus de 200 heures de soins au cours de l'année précédente. Dans l'enquête SDAC un aidant est défini comme quelqu'un qui dispense une assistance informelle continue pendant au moins six mois. Les personnes qui s'occupent d'enfants handicapés ne sont pas prises en compte dans les pays européens mais le sont aux États-Unis et en Australie. Cependant, les données des États-Unis incluent uniquement celles qui s'occupent de quelqu'un en dehors de leur ménage. L'Australie et l'Irlande tiennent compte de l'ensemble des aidants informels. De ce fait, il est possible que les données relatives à l'Australie, à l'Irlande et aux États-Unis ne soient pas comparables avec celles des autres pays.

Références

- [1] OCDE (2018), *Care Needed: Improving the Lives of People with Dementia*, OECD Health Policy Studies, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264085107-en>.
- [2] Rapp, T., B. Apouey et C. Senik (2018), « The impact of institution use on the wellbeing of Alzheimer's disease patients and their caregivers », *Social Science and Medicine*, <http://dx.doi.org/10.1016/j.socscimed.2018.04.014>.

Graphique 11.20. **Proportion d'aidants informels parmi la population âgée de 50 ans et plus, 2017 (ou année la plus proche)**



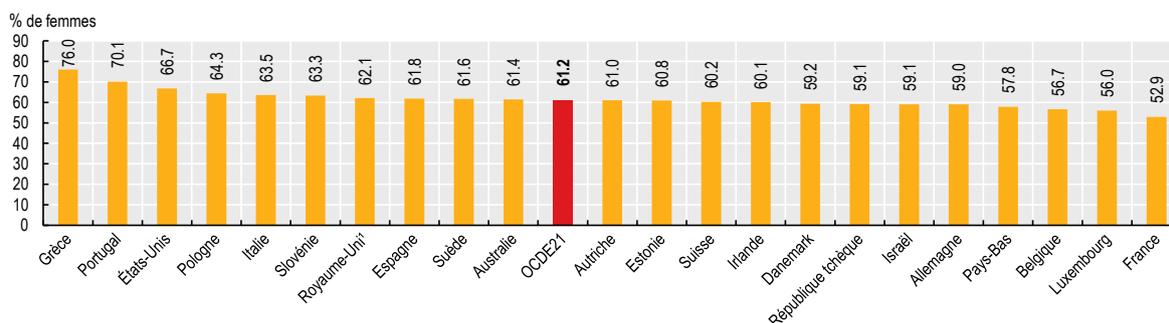
1. Les données relatives au Royaume-Uni font référence à l'Angleterre.

Note : La définition des aidants informels varie selon les enquêtes (voir Définition et comparabilité). Le Royaume-Uni et les États-Unis prennent en compte les aidants informels qui fournissent des soins hebdomadaires. L'Australie et l'Irlande prennent en compte tous les aidants informels.

Source : Enquête sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe (SHARE), 7^e vague (2017) ; Survey of Disability, Ageing and Carers (2015) pour l'Australie ; English Longitudinal Study of Ageing (2017), 8^e vague ; Health and Retirement Survey (2016) pour les États-Unis, 13^e vague ; recensement 2016 pour l'Irlande.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934071137>

Graphique 11.21. **Proportion de femmes parmi les aidants informels âgés de 50 ans et plus intervenant quotidiennement, 2017 (ou année la plus proche)**



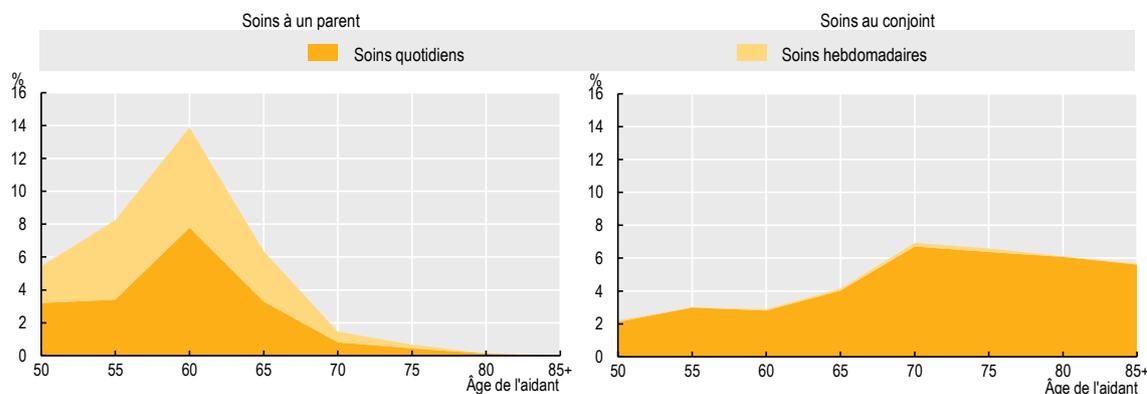
1. Les données relatives au Royaume-Uni font référence à l'Angleterre.

Note : La définition des aidants informels varie selon les enquêtes (voir Définition et comparabilité).

Source : Enquête sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe (SHARE), 7^e vague (2017) ; Survey of Disability, Ageing and Carers (2015) pour l'Australie ; English Longitudinal Study of Ageing (2017), 8^e vague ; Health and Retirement Survey (2016) pour les États-Unis, 13^e vague ; recensement 2016 pour l'Irlande.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934071156>

Graphique 11.22. **Proportion d'aidants informels âgés de 50 ans et plus en Europe, selon le bénéficiaire et l'âge, soins quotidiens et hebdomadaires, 2017**



Note : Les données font référence à la population âgée de 50 ans et plus pour les pays inclus dans la 7^e vague de SHARE.

Source : Enquête sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe (SHARE), 7^e vague (2017).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934071175>



Extrait de :
Health at a Glance 2019
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/4dd50c09-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2019), « Aidants informels », dans *Health at a Glance 2019 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/0f42374a-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.